### **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023**

<u>Présents</u>: Gilles CLERET, Isabelle BANCHET, Hervé MILON, Corinne MARTIN, Nathalie TERRIER, Sylvain HUET, Marc VANPE, David TOUSSAINT

**Excusée :** Marie Claude CATRY donne pouvoir à David TOUSSAINT

## 1. Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Adopté à l'unanimité

### 2. Désignation du secrétaire de séance

Nathalie TERRIER est désignée secrétaire de séance

## 3. Délibération : attribution des subventions aux associations de droit privé

De nombreuses associations font des demandes de subventions aux communes. Après lecture et débat, le conseil décide d'attribuer par délibération à l'unanimité :

Collectif d'Entraide: 300€

ADMR:300€

Don du sang de Monestier : 300€ Trièves Transition Ecologie : 100€

Amis de l'âge d'or : 300€

Balcon Est (Trail du Tétras Lyre): 400€

Rugby: 100€

### 4. Délibération : « Chantier jeunes 2023 »

La commune organisera « un chantier jeunes » en partenariat avec la commune de Château Bernard les 26-27-28 juillet 2023. On prendrait 5 voir 6 jeunes maximum. Cette année David Leroy ne pourra pas encadrer le chantier. Si Nicholas est disponible, il sera présent avec un ou 2 élus (voir qui peut se libérer), on peut faire appel aux habitants si besoin. On aurait déjà des jeunes intéressés. On ferait le débroussaillage de l'aire de bivouac. La délibération est prise à l'unanimité.

# 5. <u>Délibération : Remboursement par la régie ETERPA du salaire de l'employé communal en tant que chauffeur occasionnel</u>

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'employé des services techniques, titulaire du permis transport en commun, intervient occasionnellement auprès de la Régie ETERPA pour conduire le bus de la Régie de Transport lors de sorties hors temps scolaires.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de mise à disposition de l'agent comme suit :

- En semaine au taux de 17.40 € de l'heure
- Le week-end et jours fériés : 26,11 € de l'heure

Cette tarification sera revue dès lors que l'indice de l'agent évoluera.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, rejoint cette proposition.

### 6. Délibération : Décision modificative n°1 au budget annexe « Eau et Assainissement »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'élaboration du budget primitif une somme de 97 950,06 euros a été inscrite au chapitre 001 « excédent d'investissement », alors le résultat d'investissement 2022 était de 104 630,06 euros. Cette somme prenait en compte le montant des restes à réaliser 2022 s'élevant à 6680,00 euros.

Monsieur le Maire précise que ces derniers ne doivent pas être soustraits car par définition ils n'ont pas été mandatés sur l'exercice 2022. En conséquence, ils ne rentrent pas en compte dans l'exécution budgétaire.

Afin de régulariser le budget primitif 2023, Monsieur le Maire propose au vote la décision modificative n°1 suivante :

### En recettes d'investissement :

Compte 001 « Excédent d'investissement reporté » : + 6 680,00 euros

## En dépenses d'investissement :

- Compte 2031 'Frais d'Etudes » : + 3 000,00 euros
- Compte 21561 « Distribution d'eau Potable » : + 3 680,00 euros

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 au budget primitif 2023 ainsi présentée.

### 7. Questions diverses

- **Abri à pouzzolane :** C'est l'entreprise Maçonnerie des 3 vallées qui le fera, dimensions 3m50 sur 5m50 et 2m90 de hauteur. Il va falloir couper des arbres, Nicolas s'en occupera.
- Aménagement de l'aire de camping car : Lolita a proposé de s'en occuper, elle organise un troc de plants le 26 mai, la mairie financera des plants si besoin.
- **Site internet :** Campagnol a l'air simple de fonctionnement. Il faut voir ce qu'on y met, réunion avec les personnes intéressées, Isabelle, Corinne, Marie Claude, Nathalie, Marc, Sylvain
- **Prochain conseil :** le 9 juin pour désignation élection sénatoriale
- Cimetière : beaucoup d'incohérences sur le plan, il faut tout revoir
- Luminaires : la suppression est finie
- Ruches: Guitelle Charillat demande l'autorisation pour mettre ses ruches au clot de Serre Brion.
  Accepté
- Chiens chats errants : Il faudrait faire un rappel sur la réglementation
- Chauvin: Pas de réponse de Mr Brochier, il faudrait le relancer ou trouver quelqu'un qui le connait. La commune souhaite acheter la parcelle de 1000m2 contenant les ruines du moulin de Chauvin afin d'arrêter la dégradation de ce beau lieu.
- Tanière : le 2 juin repas et spectacle à l'atelier